

République Française
Département des Alpes-Maritimes
Commune d'Utelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 6/2023

Séance du 13 mars 2023

| | |
|------------------------|------------|
| Nbre de membres en ex. | 14 |
| Nbre de membres prés. | 12 |
| Vote | 14 |
| Date convocation | 07/03/2023 |

L'An deux mille vingt-trois, le lundi 13 mars à 18h00 le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de St Jean la Rivière, sous la présidence de Monsieur Yves GILLI, Maire.

Objet de la délibération

MISE EN VENTE DE L'ANCIEN PRESBYTERE SITUE AU REVESTON – PARCELLE S96

Présents : Yves GILLI, Yvette MARTIN, Hélène-Marie PASSERON, Michel TIREBAQUE, Céline BERNART, Rémy RAPPELLO, Olivier CORNELIUS, Jean-Luc VIGNA, Corinne COMINO, Cyril LEGER, Karine FAY, Stéphane VOISIN

Pouvoirs : Geneviève PEPE donne pouvoir à Karine FAY, Fabienne RASPAU donne pouvoir à Rémy RAPPELLO.

Absents :

Corinne COMINO a été nommée Secrétaire de séance.

Le Maire expose au Conseil municipal le projet de mise en vente de l'ancien presbytère situé au Reveston, parcelle S96.

Il propose un prix plancher de 5 000 € (cinq mille euros).

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTE** le projet de mise en vente de l'ancien presbytère situé au Reveston, parcelle S96.
- **ACCEPTE** le prix plancher de 5 000 € (cinq mille euros).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Jean la Rivière les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Yves GILLI
Maire

